



Photo © Eric Roset

ÉGALITÉ

En marche pour la grève

Manifestation nationale pour l'égalité salariale et contre les discriminations sexistes: toutes et tous à Berne le 22 septembre!

Appel à mobilisation • Pas un jour sans une mauvaise nouvelle sur le front de l'égalité entre femmes et hommes. Une mobilisation de grande ampleur est nécessaire pour que les revendications des femmes soient enfin concrétisées. La manifestation nationale du 22 septembre pour l'égalité salariale et contre les discriminations sexistes, appelée par une large coalition syndicale, politique et associative, doit être le premier pas significatif en vue de la grève féministe du 14 juin 2019.

PAS D'ÉGALITÉ SANS CONTRÔLES NI SANCTIONS

Le débat sur la révision de la loi sur l'égalité se poursuit au Conseil national sur la question des discriminations salariales. Le 24 septembre, soit deux jours après cette manifestation, les parlementaires devront se déterminer sur les moyens à mettre en œuvre pour supprimer les discriminations faites aux femmes. Le projet minimaliste a déjà été rabaissé une première fois par le Conseil des Etats, puisqu'il ne prévoit qu'une obligation pour 1%

des entreprises du pays d'effectuer une analyse des salaires tous les 4 ans. Aucune sanction n'est prévue et les employeurs fautifs ne seront pas contraints de corriger ces inégalités sur le champ. La transparence des salaires n'est pas non plus prévue et le dispositif s'arrêterait après 12 ans. Allons ensemble à Berne exiger que toutes les entreprises respectent le travail des femmes et leurs droits. C'est maintenant que l'on décide de notre sort.

> SUITE PAGE 4

FRONT RÉFÉRENDIAIRE CONTRE LA REFA

Cadeaux fiscaux aux entreprises contre financement de l'AVS? Le SIT participe à la construction d'un front référendaire national contre ce mauvais compromis. 5

OFFENSIVE SYNDICALE POUR AMÉLIORER LA PROTECTION DES SALARIÉ-E-S

Rester ferme sur la règle des 8 jours pour l'annonce des travailleurs-euses détaché-e-s: un préalable à l'amélioration des mesures d'accompagnement. 6

OBLIGATION D'ANNONCER LES POSTES VACANTS: UNE MESURE TROMPEUSE

La mesure entrée en vigueur le 1er juillet en guise de mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse » n'est pas sans risque pour les chômeuses et les chômeurs. Analyse et conseils. 8-9

DANS CE NUMÉRO



Billet de la présidence

J'aimerais vous donner rendez-vous.

Parce que depuis que le salariat existe, les travailleuses sont moins payées que les hommes à travail de valeur égale.

Parce que sans contrôles ni sanctions, la Loi sur l'Egalité continuera d'être une illusion.

Parce que la révision de cette loi telle que discutée en ce moment au parlement fédéral est une insulte aux travailleuses de ce pays.

Parce que non contentes de travailler pour des salaires inférieurs, les femmes travaillent plus que les hommes, car ce sont elles qui assurent encore et toujours la plus grande part des tâches d'éducation et de soins des enfants. Ce sont nous les femmes qui nous occupons de nos vieux parents, qui prenons soins de nos proches lorsqu'ils-elles sont malades, qui assumons la plupart des tâches ménagères.

Et parce que, comme si cela ne suffisait pas tout au long de la vie active, les discriminations continuent encore après. Avec des rentes de misère, parce que voilà, non seulement le salaire des femmes est inférieur, mais nombreuses sont celles qui n'ont pas eu d'autre choix que de travailler à temps partiel une bonne partie de leur carrière.

Et ils veulent en plus augmenter l'âge de la retraite des femmes ?

J'aimerais vous donner rendez-vous.

Parce qu'avec les cadeaux fiscaux qu'ils prévoient d'octroyer aux grandes entreprises et à leurs actionnaires, il y aura encore moins de crèches, encore moins de structures publiques pour prendre soin de nos aîné-e-s qui sont pourtant de plus en plus nombreux-ses, de plus en plus âgé-e-s et de plus en plus malades. Encore moins d'appuis scolaires, encore moins de structures d'accueil pour les personnes handicapées. Et sur qui tout ce travail va retomber ? Sur nous, les femmes.

J'aimerais vous donner rendez-vous.

Parce qu'il n'existe toujours pas de congé parental en Suisse.

Parce qu'il faut toujours gueuler plus fort que les hommes pour être entendues.

Et parce qu'ensuite on nous traite d'hystériques.

Parce que tout au long de notre vie, nous subissons du sexisme, du harcèlement, des violences.

Parce que NON C'EST NON !

Pour toutes ces raisons, et toutes les autres que je n'ai pas citées, je vous donne rendez-vous à Berne le 22 septembre, pour préparer ce que nous ferons toutes ensemble le 14 juin 2019 : la grève !

Ana Paula Ferraz

SOMMAIRE

ÉDITO

Le temps de la lutte **p3**

ACTUALITÉS

Nouvel affront aux femmes sur les retraites **p4**

Front référendaire en construction **p5**

L'initiative « Zéro pertes » déposée **p5**

Offensive syndicale pour améliorer la protection des salarié-e-s **p6**

Mettre fin au pouvoir absolu des assurances **p6**

Oui à une agriculture durable et des conditions de travail acceptables **p7**

Le référendum contre le flicage des assuré-e-s a abouti **p7**

Le référendum contre la loi sur la laïcité de l'Etat a abouti **p7**

Aveu patronal de dogmatisme **p7**

DOSSIER

Obligation d'annoncer les postes vacants : une mesure trompeuse **p8**

Comment ça marche ? **p9**

A quoi faire attention ? **p9**

Quelles sont les professions concernées ? **p9**

SECTEURS

Soignons nos riches, taxons nos pauvres **p10**

Patrons du restaurant

L'Incontro priés

de se mettre à table **p11**

Femmes de chambre :

« J'ai tellement de choses à dire... » **p11**

Refonte des cahiers des charges

et du système salarial aux SIG **p12**

Responsabilité solidaire :

la loi du moindre effort **p13**

Echafaudages : l'exploitation

comme business plan **p13**

ANNONCES

p14-15

EN ACTION

Punk fest du SIT **p16**


syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30

sauf le vendredi et vacances scolaires (jusqu'à 17 h)

Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

PERMANENCES DU SIT

Bâtiment, parcs et jardins, nettoyage
mardi et jeudi de 15 h à 18 h au rez-de-chaussée

Tertiaire-privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

mardi et jeudi de 14 h à 18 h au 1^{er} étage

Santé, social, secteurs public et subventionné

mardi de 10 h 30 à 13 h 30

mercredi de 15 h à 18 h au 2^e étage

Opération Papyrus

lundi de 14 h à 20 h, jeudi de 14 h à 17 h

vendredi de 9 h à 12 h

Service des impôts

déclaration : sur rendez-vous pour les membres uniquement
+41 (0) 22 818 03 20

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichets : lundi, mercredi et vendredi de 14 h à 17 h au 3^e étage

+41 (0) 22 818 03 33

tous les matins, de 9 h à 12 h

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3287, 1211 Genève 3
tél. : +41 (0) 22 818 03 00
fax : +41 (0) 22 818 03 99
courriel : sit@sit-syndicat.ch
web : www.sit-syndicat.ch

Le temps de la lutte

Le contexte politique actuel prend une voie qui n'est pas celle des femmes. En mai dernier, le Conseil Fédéral annonçait qu'il ne comptait pas prolonger le programme d'impulsion en vigueur depuis 2003 pour la création de places d'accueil de jour dès le 31 janvier 2019. En juin, à titre de contre-projet à l'initiative pour un congé paternité de 20 jours, refusée par le Conseil Fédéral et les Chambres, le PLR proposait la création d'un congé paternité qui amputerait d'autant celui des mères, déjà l'un des plus courts d'Europe et malgré tout conquis de haute lutte. En juin toujours, alors que les femmes gagnent en moyenne 20 % de moins que les hommes à travail égal, la version déjà light du projet de révision de la loi sur l'égalité (LEg) s'est encore réduit à peau de chagrin lors des débats parlementaires. En juillet, le rapport d'enquête administrative concernant les messages à caractère privé et sexuel envoyés par un professeur de collège genevois à des élèves et anciennes élèves ne retenait pas la notion de harcèlement sexuel, les victimes n'étant soi-disant pas sous l'emprise de leur professeur selon l'enquêtrice. Les victimes ont dénoncé ne pas avoir été suffisamment écoutées, de ne pas avoir pu être accompagnées lors de leur audition et une enquête globalement bâclée. Année après année, le relèvement de l'âge de la retraite des femmes revient sur la table pour renflouer l'AVS.

Autant d'attaques aux droits des femmes, qui démontrent un manque de volonté politique flagrant, dans certains cas un véritable sabotage des acquis, mené par la majorité parlementaire bourgeoise qui défend ses propres intérêts au détriment de ceux des femmes. Du côté des conventions collectives de travail ou des contrats types de travail, peu de choses progressent sur les questions d'égalité salariale, de violences sexistes ou encore de valorisation des travaux exercés principalement


par des femmes, comme dans l'économie domestique, le secteur de la santé et des soins, l'hôtellerie ou encore le nettoyage. Ajoutons à cette brutalité symbolique toutes les manifestations de violences qui sont révélées chaque jour, telle que l'agression de cinq femmes à la sortie d'un club de la vieille-ville au début du mois d'août dernier, ou l'ensemble du mouvement de dénonciation « me too » ou « balance ton porc ».

Ces agressions doivent être sanctionnées. Elles nous concernent toutes dans notre interdépendance. Réduire la situation de vulnérabilité des femmes sans statut légal à Genève, en leur garantissant un permis permettra de mieux faire reconnaître les tâches qu'elles exercent, notamment dans l'économie domestique, de les soustraire aux usuriers et de permettre leur indépendance économique. Développer et soutenir la création de postes

La majorité parlementaire bourgeoise défend ses propres intérêts au détriment des femmes

dans les secteurs public et subventionné comme les EMS, la petite enfance ou les soins à domicile, ces tâches que les femmes assument gratuitement à la maison, représenterait une source d'emploi pour les femmes, la possibilité de

se maintenir insérées professionnellement, mais également de garantir à toute la société que ses éléments les plus fragiles soient bien traités. Encourager des secteurs aujourd'hui principalement masculins à s'ouvrir à des femmes nous permettrait d'envisager d'avantage de possibles. Pour le SIT, syndicat interprofessionnel, la lutte nécessaire ici est à la fois sectorielle et inclusive. Nous demandons des horaires de jour pour les nettoyeuses et moins de violences au quotidien dans les couples et dans les rues. Nous exigeons de vraies mesures pour une égalité salariale parfaite et l'instauration d'un salaire minimum de 23 frs de l'heure qui profiterait à de très nombreuses femmes. Nous demandons la reconnaissance des spécificités des parcours des femmes, souvent entachés par des discriminations, des peurs et des violences.

Face à ces constats, il est temps d'élever le niveau de la lutte. A commencer par le 22 septembre, pour une nouvelle grève féministe et des femmes* le 14 juin 2019. 

Camille Layat

RETRAITES

Nouvel affront aux femmes sur les retraites

Le Conseil fédéral a soumis à consultation son nouveau projet de réforme des retraites, AVS21, qui prévoit l'élévation de l'âge de la retraite des femmes. Inacceptable.

AVS21 • Comme annoncé au printemps (lire SITinfo n°2 de cette année), le Conseil fédéral repart à l'assaut de l'âge de la retraite des femmes. Un nouveau projet, baptisé AVS21, est soumis à consultation d'ici au 17 octobre, pour transmission aux chambres fédérales au printemps prochain. Il prévoit l'élévation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans et une forte augmentation de la TVA. Pour le SIT, ce nouveau projet est inacceptable et devra être combattu par tous les moyens.

LES FEMMES À LA CAISSE

Le communiqué de presse du Conseil fédéral est on ne peut plus clair : « Grâce au relèvement de l'âge de référence, les femmes fourniront une contribution substantielle d'un montant de 10 milliards de francs, dont 3,8 milliards sont consacrés au financement des mesures de compensation ». Pour le gouvernement, la consolidation du financement de l'AVS reposera donc en bonne partie sur le dos des

femmes par le relèvement de l'âge de la retraite de 64 à 65 ans, relèvement pourtant très clairement rejeté par les femmes lors du vote sur PV2020.

COMPENSATIONS RIDICULES

Soi-disant conscient du problème, le Conseil fédéral annonce des « compensations » selon deux variantes. La première prévoit de ne pas réduire les rentes pour les femmes qui continueraient à prendre la retraite à 64 ans et dont le salaire est inférieur à 4 700 frs par mois. La deuxième variante consisterait à y ajouter une très légère augmentation des rentes, 70 frs en moyenne, pour celles qui travailleraient jusqu'à 65 ans ou même 70 ans, puisque le projet prévoit par ailleurs une « flexibilisation » de l'âge de la retraite pour toutes et tous entre 62 et 70 ans. Dans les deux cas ces « compensations » ne s'appliqueraient que pour les femmes nées entre 1958 et 1966, c'est-à-dire uniquement celles qui seront proches de l'âge de la retraite au moment de l'entrée en vi-

gueur de la réforme (âgées de 55 ans et plus en 2021). En clair : des cacahuètes pour une poignée de femmes, et rien pour les autres.

AUGMENTATION DE LA TVA

Pour « consolider » le financement de l'AVS, le Conseil fédéral prévoit également de relever la TVA de 1,5 point, choisissant ainsi le plus antisocial des impôts, tandis que les cotisations AVS n'ont pas bougé depuis 1975. On serait presque tenté-e-s de s'en accommoder, si de l'autre côté l'on ne s'apprêtait pas au même moment à octroyer de gigantesques cadeaux fiscaux aux grandes entreprises et à leurs actionnaires, dans une spirale à la baisse qui commence à se répercuter sur l'imposition des personnes physiques dans plusieurs communes.

LIEN AVEC LA RFFA

Car les deux sujets, celui du financement de l'AVS d'une part et celui de l'imposition des entreprises d'autre part, sont désormais liés. Sous l'im-

pulsion des conseillers aux Etats socialistes, le Parlement fédéral s'apprête à brader les services publics contre une augmentation des cotisations AVS. La RIE3, après s'être grimée en « PF17 », c'est transformée en « RFFA » : la réforme de fiscalité des entreprises et du financement de l'AVS (lire ci-contre). Au lendemain de ce super-deal, cadeaux fiscaux aux entreprises contre refinancement de l'AVS, Christian Levrat, président du PS, clamait haut et fort : « Avec la RFFA, le relèvement de l'âge de la retraite des femmes est enterré ». Ce n'est pas l'avis du Conseil fédéral, qui indique dans son communiqué que l'acceptation de la RFFA n'aurait pas d'influence sur AVS21... que sur le taux d'augmentation de la TVA.

Autant de nouveaux motifs de se mobiliser le 22 septembre, et de participer à l'organisation d'une nouvelle grève des femmes le 14 juin prochain. ♦

Davide De Filippo



ÉGALITÉ

En marche pour la grève

> SUITE DE LA PAGE 1

LE 14 JUIN 2019, NOUS FERONS LA GRÈVE

Le Congrès des femmes de l'USS s'est déterminé en janvier déjà sur la nécessité de mettre sur pied une grève des femmes en 2019. Nos salaires et nos retraites sont toujours insuffisants. Nous assurons toujours les deux-tiers du travail domestique, éducatif et de soins, ce qui conduit à des temps partiels contraints et à des interruptions de carrière pénalisantes. Lassées d'attendre un changement de paradigme, il est temps d'user d'un droit légitime, celui de cesser le travail globalement : sur les lieux de travail et de formation, à la maison, dans les lieux de production culturelle, dans nos activités associatives... Il ne s'agit pas d'une grève contre les

hommes, mais contre un système qui dévalorise le travail des femmes, tolère le sexisme, le harcèlement sexuel et la violence à l'égard des femmes et de toute personne dont l'orientation sexuelle et l'identité de genre n'est pas hétéro-normée. Croiser les bras un moment ou toute la journée, déranger au lieu de ranger, déléguer ce qui est pris en charge au quotidien. Les hommes solidaires seront invités à soutenir les femmes* en grève.

DES COLLECTIFS SE METTENT SUR PIED DANS TOUTE LA SUISSE

Les Assises féministes romandes du mois de juin dernier ont décidé de lancer le mouvement. Depuis, des collectifs larges et inclusifs se sont constitués dans tous les cantons romands, au Tessin et dans divers cantons suisses alémaniques. A Genève, plus d'une centaine de personnes se réunissent et s'organisent déjà pour participer à l'élaboration d'un manifeste et préparer les différentes étapes de la

mobilisation pour la réalisation de cette grève. Le SIT y participe activement et appelle ses membres à se joindre à ce mouvement décisif.

NOS DROITS SONT BAFOUÉS, NOS REVENDICATIONS SONT LÉGITIMES

Dans chaque secteur professionnel, les femmes ont des revendications spécifiques qui n'ont jamais été prises en compte. La flexibilité accrue des horaires de travail qui rend impossible l'organisation de la vie familiale, des congés insuffisants pour nos proches malades, des congés parentaux inexistantes, l'absence de procédure permettant aux plaintes pour harcèlement sexuel d'aboutir à la sanction des auteurs, des salaires insuffisants pour des travaux exercés en majorité par les femmes, etc. Il est temps de se réunir pour définir nos priorités et nous organiser. ♦

Valérie Buchs

FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Front référendaire en construction

Cadeaux fiscaux aux entreprises contre financement de l'AVS? Le SIT participe à la construction d'un front référendaire contre ce mauvais compromis.



RFFA • A l'appel du SIT, de la CGAS et de Solidarités, une quarantaine de militant-e-s de toute la Suisse, issu-e-s de plusieurs associations, collectifs de femmes et féministes, partis et syndicats, se sont réuni-e-s à Berne le 1^{er} septembre pour coordonner leurs efforts pour combattre la réforme de la fiscalité des entreprises et du financement de l'AVS (RFFA). Les participant-e-s ont unanimement condamné cette réforme, et se sont donné rendez-vous le 6 octobre prochain pour décider de l'opportunité de lancer un référendum. D'ici là, il s'agira de consolider et d'élargir ce front référendaire, et de mener les batailles au sein des instances nationales, dont l'Union syndicale suisse, qui réunira son Assemblée des délégué-e-s le 28 septembre.

RÉFORME INACCEPTABLE

La RFFA, liant l'acceptation de la réforme de l'imposition des entreprises (PF17, ex-RIE3) à un financement additionnel de l'AVS en guise de « com-

pensation » des pertes fiscales, est en effet inacceptable. En premier lieu parce que ce financement additionnel de l'AVS, même bienvenu, laisse entier le problème des gigantesques pertes de ressources pour les collectivités publiques qu'engendrera la réforme, le dumping fiscal intercantonal, les politiques d'austérité, le saccage des prestations à la population et l'accroissement des inégalités qui en découleront.

Et ensuite parce que celles et ceux qui « compensent » ne sont pas les mêmes: milliards de cadeaux fiscaux pour les grandes entreprises d'un côté, et augmentation des cotisations AVS de l'autre, donc pour moitié à charge des salarié-e-s.

CONSTRUIRE L'OPPOSITION


Le SIT, la CGAS et Solidarités ont dénoncé ce mauvais compromis dès son adoption par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats au mois de mai dernier. Depuis, d'autres voix critiques

commencent à s'élever à gauche. Les Verts ont d'emblée émis de forts doutes sur le ficelage de la réforme et le contenu de son volet fiscal. Alors que des voix s'élèvent également au sein du Parti socialiste suisse, trois jeunes conseillers-ères nationales PS sont courageusement sorti-e-s du bois durant l'été pour fusiller la RFFA dans la presse romande et alémanique, suivi-e-s par les Jeunesses socialistes et Vertes. La contestation monte également dans les milieux de la coopération Nord-Sud, dénonçant à juste titre la poursuite, via la RFFA, de la politique fiscale prédatrice de la Suisse au détriment de pays de production dans lesquelles exercent les multinationales.

STRATÉGIE ERRONÉE DE L'USS

Une contestation qui commence à s'exprimer également dans le mouvement syndical, après une première réaction positive de l'USS, sans doute obnubilée par l'apport financier à l'AVS après l'échec de PV2020 devant

le peuple, et tout à coup devenue acritique sur le volet fiscal et la sous-estimation des pertes calculées par les services d'Ueli Maurer. Et pour l'USS, la bataille fiscale doit se mener dans les cantons plutôt qu'au niveau fédéral.

Pour les militant-e-s syndicaux-ales présent-e-s à Berne ce 1^{er} septembre, cette stratégie revient à accepter l'accélération du dumping fiscal intercantonal qui découlera de la RFFA, et mènera les salarié-e-s de défaites en défaites par la fragmentation de leur capacité de résistance. Les instances nationales d'Unia semblent l'avoir bien compris, tandis que le débat fait rage au sein du SSP. Gageons que les jeux ne soient donc pas encore faits, et qu'une majorité de l'Assemblée des délégué-e-s de l'USS comprendra également, le 28 septembre prochain, que la défense des salarié-e-s de toute la Suisse doit passer par un référendum contre la RFFA. 

Davide De Filippo

FISCALITÉ DES ENTREPRISES

L'initiative « Zéro pertes » déposée

Munie de 9417 signatures, l'initiative de l'Alternative et de la CGAS a été déposée. Un succès dont les autorités devront tenir compte.


Initiative cantonale • A Genève, la réforme de l'imposition du bénéfice des entreprises devra se faire sans pertes de revenus fiscaux pour l'Etat, sans réduction de prestations publiques pour la population, et sans pertes d'emplois sur le canton. Voilà en substance le message que les 9417 signataires de l'initiative « Zéro pertes » ont envoyé aux patrons et aux autorités politiques.

Le SIT, comme l'ensemble des syndicats de la CGAS et des partis de l'Alternative qui ont lancé cette initiative, se réjouit de cette victoire d'étape.

Alors que le parlement fédéral est en passe de mettre sous toit une réforme sensiblement identique à la RIE3 pourtant rejetée par le peuple en février 2017 (lire ci-dessus), et que les travaux parlementaires sur la mise en œuvre cantonale de cette réforme vont reprendre à Genève, le patronat et ses représentant-e-s politiques seraient bien inspiré-e-s de prendre en compte l'aboutissement de cette initiative dans leurs travaux.

Car il ne suffira pas de distiller quelques pseudo « compensations » à la population pour lui faire

accepter de monumentaux cadeaux fiscaux aux grandes entreprises et à leurs actionnaires. A cela la population genevoise a déjà dit un non très clair lors du vote sur la RIE3. Non, il s'agira de travailler à une réforme équilibrée, qui préserve le financement des services publics et des prestations à la population, et qui renforce la progressivité de l'impôt à Genève.

Quadrature du cercle? Bien au contraire, les pistes sont nombreuses. A commencer par la limitation des déductions fiscales et le maintien du taux d'imposition actuel, ou la définition d'un taux d'imposition où la contribution supplémentaire des entreprises aujourd'hui privilégiées compenserait intégralement la baisse de celle des autres, ou encore par une contribution supplémentaire des détenteurs-trices du capital. Dans un canton où le 1% des plus riches contribuables détient plus de 53% de la fortune totale déclarée à Genève, soit 52 milliards, il y a certainement de la marge. 

Davide De Filippo

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Offensive syndicale pour améliorer la protection des salarié-e-s

Rester ferme sur la règle des 8 jours pour l'annonce des travailleuses détaché-e-s: un préalable à l'amélioration des mesures d'accompagnement.

Suisse-UE • L'Union syndicale Suisse-USS a raison de boycotter la table ronde des partenaires sociaux voulue par le Conseil fédéral en amont des négociations sur l'accord-cadre avec l'Union Européenne. Alors que les salarié-e-s actifs-ves en Suisse ont besoin de plus de protection contre les abus patronaux, qu'ils soient commis par des entreprises suisses ou étrangères, les conseillers fédéraux Cassis et Schneider Amman ont prêté le flanc aux velléités de la Commission européenne de réduire la portée des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes.



Photo © Eric Roset

8 JOURS C'EST À PEINE ASSEZ

Plus la durée du travail est courte, plus il y a risque d'abus. En 2017, le 25 % des entreprises détachantes dans les secteurs à CCT se sont révélées en infraction. Exiger de l'entreprise étrangère qu'elle annonce les conditions de travail appliquées aux travailleuses qu'elle détache 8 jours avant le début des travaux est indispensable pour effectuer ces

contrôles, qu'ils soient sur pièce ou sur le lieu d'exécution du travail.

LA POINTE DE L'ICEBERG

L'enjeu dépasse largement la question de la durée de l'annonce préalable. En dépit de la révision de la directive concernant le travail détaché dans les pays de l'UE qui consacre désormais le principe « à travail égal, salaire égal », l'UE place les intérêts commer-

ciaux des entreprises d'accéder le plus librement possible à tous les marchés au-dessus des intérêts de protection des salarié-e-s, du montant de leur salaire et de la durée du travail, du paiement des assurances sociales et des frais de voyage et de logement. Elle conteste également l'obligation pour les entreprises suisses ou étrangères de verser une caution qui servirait en cas d'infraction à payer les amendes

et les salaires impayés, prévue par de nombreuses CCT étendues. Elle s'en prend également au volume et à l'intensité des contrôles effectués auprès des entreprises détachantes alors que les risques de sous-enchère sont plus importants lorsque la durée de la mission est courte.

RENFORCER LES DROITS ET LA PROTECTION DES SALARIÉ-E-S

Le maintien de la règle des 8 jours et des autres mesures d'accompagnement constitue une ligne rouge que le Conseil fédéral doit respecter dans les négociations avec l'UE. Mais pour lutter efficacement contre la pression sur les salaires, pour délégitimer le discours xénophobe consistant à attribuer la responsabilité de la sous-enchère non pas aux abus patronaux mais aux migrant-e-s, c'est une véritable offensive syndicale qui est urgente. Elle passe par la mobilisation des salarié-e-s lors de dénonciations publiques systématiques des employeurs qui pratiquent la sous-enchère, l'instauration d'un salaire minimum légal décent comme l'exige l'initiative syndicale genevoise, le renforcement du contrôle du marché du travail, le durcissement des sanctions et l'interruption des travaux en cas de sous-enchère, la lutte pour l'amélioration de la protection contre les licenciements inexistante en Suisse aujourd'hui, la limitation du travail temporaire, la création d'emplois répondant aux besoins sociaux et à la transition écologique.

Ces revendications incontournables doivent devenir à leur tour des « lignes rouges » de l'action syndicale en Suisse. ♦

Manuela Cattani

ASSURANCE MALADIE

Mettre fin au pouvoir absolu des assurances

Le SIT soutient deux initiatives populaires fédérales visant la maîtrise de la hausse des primes d'assurances maladie.

Initiatives fédérales • Pour le SIT, le pivot d'un financement de la santé socialement juste passe en premier lieu par la fixation de primes d'assurance maladie non pas par assuré-e-s et par canton mais en fonction du revenu, ainsi que par l'instauration d'une caisse unique et publique, sur le modèle de la Suva. Les initiatives fédérales « Pour une liberté d'organisation des cantons » et « Pour un parlement indépendant des caisses

maladies » ne vont pas aussi loin, mais vont néanmoins dans le bon sens dès lors qu'elles visent la maîtrise de la hausse des primes d'assurance-maladie. Elles sont soutenues par un large front politique, associatif et médical. Et maintenant aussi par le SIT.

La première initiative propose de permettre aux cantons de créer une institution cantonale ou intercantonale tout en maintenant le système

actuel. Ces caisses cantonales ou intercantionales fixeraient des primes plus basses en raison de leur but non-lucratif et de l'absence de frais de courtage et de publicité. Les réserves des assureurs privés seraient mutualisées et contrôlées, au bénéfice des assuré-e-s par la redistribution des excédents durant les premières années de fonctionnement.

La deuxième initiative vise à limiter le pouvoir des assurances au Parlement fédéral, en interdisant aux parlementaires de siéger dans un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un assureur maladie. Environ 10 % des parlementaires fédéraux-ales sont liés à une caisse maladie. Dans les commissions santé du national et des Etats où naissent les projets, ils-elles sont près de 50 %. Le texte veut imposer une incompatibilité entre l'exercice de la tâche publique de gérer l'assurance obligatoire des soins et tout mandat parlementaire. ♦

Mirella Falco



INITIATIVES « ALIMENTAIRES »

Oui à une agriculture durable et des conditions de travail acceptables

Le SIT appelle à glisser un double OUI le 23 septembre à l'initiative « pour la souveraineté alimentaire » et à l'initiative « aliments équitables ».

Votations • Favoriser des conditions de production et de distribution des denrées alimentaires socialement acceptables et respectueuses de l'environnement, voilà en substance ce que proposent les initiatives « pour la souveraineté alimentaire » et « aliments équitables », soumises à votation le 23 septembre prochain. Le SIT soutient ces deux initiatives et appelle à voter deux fois OUI.

POUR UNE AUTRE AGRICULTURE

Alors que le rôle premier de l'agriculture est de nourrir la population avec une alimentation saine tout en préservant les ressources naturelles, le mode de production dominant est caractérisé par la globalisation commerciale et une industrialisation de l'agriculture dévastatrices des ressources naturelles. Domination des groupes agro-industriels sur des populations entières, monocultures,

organismes génétiquement modifiés, pollution et exploitation à outrance des travailleurs-euses de la terre, pour une maximisation des profits de multinationales dont les préoccupations sociales et environnementales ne sont au mieux que de fallacieux arguments de marketing. Un problème global que ces deux initiatives ne régleront pas à elles seules. Mais en posant l'exigence de respect de normes de production et de distribution socialement et écologiquement acceptables, ces initiatives ont le mérite de poser les jalons d'une alternative possible.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'initiative « pour la souveraineté alimentaire » exige une « harmonisation des conditions de travail » de l'agriculture en Suisse. Une formulation qui a suscité le débat au sein du SIT, les conditions de travail dans ce secteur étant notoirement meilleures à Ge-

nève que dans le reste de la Suisse. Les employeurs s'en plaignent d'ailleurs régulièrement pour réclamer précisément une... « harmonisation » avec le reste de la Suisse. Mais pour paraphraser Montesquieu, il y a les lois et l'esprit des lois. Et l'esprit de l'initiative, c'est bel et bien améliorer les conditions de travail au niveau suisse, et non niveler par le bas les régions dans lesquelles elles sont moins mauvaises. Le SIT continuera de s'y employer, quel que soit le résultat des urnes. ♦

Davide De Filippo

OUI AU CONTRE-PROJET À L'INITIATIVE « PRO-VÉLO »

Attaché à la mobilité douce et à la protection de l'environnement, le SIT appelle également à voter OUI à l'Arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins pédestres.

LE RÉFÉRENDUM CONTRE LE FLICAGE DES ASSURÉ-E-S A ABOUTI

Le référendum contre la modification de la Loi sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) a abouti avec 55 421 signatures déposées début juin à la Chancellerie fédérale. Les citoyen-ne-s suisses auront donc leur mot à dire le 25 novembre prochain pour éviter d'importantes intrusions dans la sphère privée de toute personne percevant des prestations de la part d'une assurance sociale.

Tandis que les patrons fraudeurs aux assurances sociales et spécialisés en faillites frauduleuses continuent de sévir dans l'impunité, il s'agira de refuser cette agression contre les travailleurs-euses précarisé-e-s. ♦ TG

LE RÉFÉRENDUM CONTRE LA LOI SUR LA LAÏCITÉ DE L'ÉTAT A ABOUTI

Après un dépôt de plus de 8000 signatures le 20 juin, le Conseil d'État a annoncé l'aboutissement du référendum le 5 septembre. Le volet syndical du référendum « non à une loi qui attaque les droits des salarié-e-s », soutenu par le SIT, a lui comptabilisé 1478 signatures. Il s'agit là d'une victoire d'étape contre une loi qui, sous couvert de laïcité, tend à exclure du marché du travail une partie de la population en raison de ses croyances. La date de la votation n'est pas encore annoncée. ♦ MM

AVEU PATRONAL DE DOGMATISME

La perle du mois se trouve dans le dernier numéro de *Bilan*. Sous le titre « Les frondeurs du patronat helvétique », on trouve un article relatant la position originale de la Fédération des entreprises romandes Genève par rapport aux faitières patronales nationales, notamment sur la question du contrôle du marché du travail. Et qu'y lit-on? Qu'un membre de l'Union patronale suisse admet que « Comme association faitière nationale, nous sommes moins en contact avec la réalité quotidienne du terrain ». Dogmatique mais lucide, l'UPS. ♦ DDF



MARCHÉ DU TRAVAIL

Obligation d'annoncer les postes vacants : une mesure trompeuse

La mesure entrée en vigueur le 1^{er} juillet en guise de mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse » n'est pas sans risque pour les chômeuses et les chômeurs.

Chômage • À compter du 1^{er} juillet 2018, les employeurs-euses de toute la Suisse sont légalement tenu-e-s, sous peine de sanctions jusqu'à 40 000 frs, d'annoncer aux offices régionaux de placement (ORP) les postes vacants dans les professions où le taux de chômage national atteint au moins 8 %, et 5 % dès 2020. Cette mesure a été voulue par le parlement fédéral pour appliquer l'initiative « Contre l'immigration de masse » de l'UDC, acceptée en votation populaire le 9 février 2014. Plutôt que d'introduire des contingents de travailleuses et travailleurs immigré-e-s, c'est la « préférence light » par l'obligation pour les entreprises d'annoncer les postes vacants de certaines professions qui a été choisie. Selon ses défenseurs, cette mesure est censée profiter aux chômeuses-euses. Informé-e-s en premier durant 5 jours de ces postes, ils-elles pourraient bénéficier d'une

longueur d'avance et retrouver plus facilement un emploi.


RISQUE D'EFFET BOOMERANG

L'employeur-euse n'a aucune obligation d'engager, mais seulement de communiquer à l'ORP l'issue de la procédure lorsque des chômeuses et des chômeurs au profil potentiellement adéquat ont participé à un entretien d'embauche ou à un examen d'aptitude. Le système informatique pour faire « matcher » poste annoncé et profil étant peu performant, la mesure a pour l'heure peu d'effet pratique. Mais elle risque d'en avoir, et pas dans le sens d'un plus grand soutien à la recherche d'emploi que font miroiter les tenants de la mesure. Pour les chômeuses et les chômeurs, c'est plutôt le risque d'un effet boomerang. Afin de tenir le délai de 5 jours à l'égard des entreprises, le personnel de l'ORP sera sous pression pour trouver des candidat-e-s pour ces postes. Pression qui risque d'être re-

portée sur les chômeuses-euses. Selon la loi, les chômeurs et les chômeuses doivent se tenir rapidement disponibles et suivre les prescriptions de l'ORP sous peine de pénalités et de suspensions des indemnités de chômage. S'ils-elles ne se présentent pas à l'examen de l'entreprise ou en cas de refus d'un emploi dit « convenable », le risque à terme est celui d'une pénalité sous la forme de suspension des indemnités de chômage. Salée la pénalité : au minimum 5 semaines sans indemnités de chômage.

PRESSIION SUR LES SALAIRES

Selon la loi sur le chômage, est réputé « convenable » un emploi dont le salaire est 20 % inférieur au dernier revenu du-de la sans emploi. En mettant la pression sur les chômeuses et les chômeurs, en les pénalisant en cas de refus, la mesure risque ainsi également de favoriser la pression à la baisse sur les salaires de toutes et

de tous. D'autant que le manque de protection contre le licenciement en Suisse permet aux employeurs et employeuses de licencier sans entraves. En passant par l'obligation d'annonce, les entreprises peuvent légalement réengager pour moins cher. Si elle ne sert ni à soutenir les sans-emplois ni à lutter contre la sous-enchère, alors elle sert à quoi cette mesure trompeuse ? A entretenir la stigmatisation des immigré-e-s et des frontaliers-ères, à leur faire porter le chapeau du chômage et de la sous-enchère alors que ce sont les patron-ne-s qui délocalisent l'emploi, licencient, décident des salaires à la baisse. Diviser les salarié-e-s et affaiblir leur potentiel de lutte est toujours une bonne affaire pour le patronat et la droite. C'est pourquoi le SIT est contre toute forme de préférence nationale, cantonale, indigène à l'emploi. 

Manuela Cattani

Comment ça marche ?

1. Les chômeurs-euses qui souhaitent bénéficier des postes découlant de l'obligation d'annonce sont tenu-e-s d'ouvrir un compte à leur nom sur www.travail.swiss, avec l'aide d'un-e conseiller-ère en emploi.

2. Dès la réception d'une annonce de poste vacant, l'ORP dispose de 5 jours ouvrables pour transmettre aux employeurs-euses des dossiers de candidat-e-s dont le profil correspond potentiellement au poste vacant.

3. Si le profil apparaît potentiellement adéquat, les chômeurs-euses peuvent éventuellement recevoir un téléphone, un sms ou un mail de l'ORP pour vérifier si le-la chômeur-euse donne son accord pour transmettre nom et profil à l'entreprise qui a annoncé un poste selon la procédure d'obligation d'annonce.

4. L'employeur sélectionne les personnes qu'il considère comme appropriées, les invite à un entretien d'embauche ou à un examen d'aptitude. Ensuite l'employeur informe l'ORP de l'issue de la procédure. Il n'a aucune obligation d'engager les candidat-e-s auditionné-e-s ou testé-e-s, ni de justifier son choix.

La mesure étant nouvelle et le système informatique prévu pour faire « matcher » poste et profil encore peu performant, l'ORP considère qu'il s'agit durant ces 5 jours d'une « proposition de poste » et non d'une « assignation à un emploi ».

FRONTALIER-ÈRES ÉLIGIBLES À LA MESURE

Afin que la « préférence light » reste compatible avec les accords de libre circulation des personnes, le parlement a fait attention à la formulation des modifications légales. Ainsi les postes en lien avec l'obligation d'annonce sont réservés non pas aux chômeurs-euses indemnisé-e-s mais aux demandeurs-euses d'emploi, soit selon la loi, toute personne enregistrée auprès de l'ORP, y compris les frontaliers-ères.

A quoi faire attention ?



En principe, une « proposition d'emploi » de l'ORP, en cas de non intérêt ou de refus, ne donne lieu à aucune conséquence. En revanche, dès lors que l'ORP évoque une « assignation à un emploi », il en est tout autrement. En cas de non présentation à un rendez-vous ou de refus de l'emploi, des pénalités sous forme de suspensions des indemnités sont prononcées.

MOTIFS ET ORDRE DE GRANDEUR DES PÉNALITÉS

Voici une liste non exhaustive des motifs les plus courants des pénalités, ainsi que leur ordre de grandeur :

- Non présentation à un rdv avec l'ORP (ex : l'ORP convoque par mail ou sms ou courrier pour un rdv d'urgence) : 5 à 8 jours de suspension la première fois; 9 à 15 la deuxième fois; dès le troisième rdv manqué examen de l'aptitude au placement.
- Inobservation d'autres instructions de l'ORP (ex : envoi de CV, de certificat de travail avec un délai déterminé) : 3 à 10 jours de suspension la première fois; 10 jours la deuxième fois.
- Refus d'un emploi de durée déterminée dit « convenable » selon la loi : la pénalité est proportionnelle à la durée de l'emploi, 3 à 5 jours pour un emploi d'une semaine, 20 à 27 jours pour un emploi de 2 mois.
- Refus d'un emploi de durée indéterminée dit « convenable » selon la loi : premier refus 31 à 45 jours; deuxième refus 46 à 60 jours
- Recherches insuffisantes pendant la période de contrôle : 3 à 4 jours la première fois; 5 à 9 jours la deuxième fois.

Quelles sont les professions concernées ?

La liste complète figure dans la rubrique check-up du portail www.travail.swiss, sous l'onglet « employeurs ». Il s'agit principalement des professions qui correspondent aux postes suivants :

- accueil, réception, call center
- agriculture
- artistes
- construction (maçons, plâtriers, échafaudeurs, bétonneurs, ferrailleurs, etc.)
- magasiniers-ères, manutentionnaires et chauffeurs-euses livreurs-euses
- hôtellerie et restauration (personnel de cuisine et de services, gouvernantes mais pas les femmes de chambre)
- marketing et relations publiques



Le SIT incite les chômeuses et les chômeurs qui subissent des pénalités et les frontaliers-ères qui ont des problèmes d'inscription à l'ORP à se faire défendre par le syndicat.

PROGRAMME BUDGÉTAIRE DU CONSEIL D'ÉTAT

Soignons nos riches, taxons nos pauvres



Nouveau Conseil d'Etat, mais même recette : laisser l'économie augmenter ses profits, et réduire lentement mais sûrement les mécanismes de redistribution.

Austérité • Contexte de croissance, mais budget de crise. Alors que l'économie n'a pas carburé autant depuis la crise (PIB évalué à +2.4 %, masse salariale +3.2 %, source OCSTAT) les recettes fiscales stagnent (+1.5 %). C'est pour le SIT l'indice clair que la fiscalité actuelle ne joue plus son rôle redistributeur, et que les inégalités vont continuer à s'accroître. Ce n'est pas le projet de budget 2019 ni le plan quadriennal du Conseil d'Etat qui modifient la tendance. Sans modification structurelle de cette fiscalité, les salarié-e-s conti-

nueront à payer pour les riches. Pour quatre ans, et déjà dans le projet de budget 2019, le Conseil d'Etat prend des mesures claires : il continue à investir pour soutenir l'économie, qu'il exonère d'efforts particuliers en échange, et met encore et toujours la fonction publique à contribution, tout en s'en prenant aux prestations sociales, donc aux plus démunis-e-s.

Pour le SIT, ce projet de budget est inacceptable, et une mobilisation du personnel sera nécessaire pour le contrer.

RELIGION NÉOLIBÉRALE

Le plan financier du Conseil d'Etat commence par un « Credo », une déclaration de foi. Tous les termes sont libéraux, visant une croissance des profits économiques. Les expressions « positives » forment un écran de fumée devant les réalités : « ambition d'une société où chacun a les moyens de s'épanouir », « besoin d'une société innovante », « développement cohérent du territoire et de la société » « croissance des charges < 2 % » : ce blabla n'offre que du vent face aux problèmes des salarié-e-s :

dumping, précarité, insécurité contractuelle et économique. Dans cet univers, toucher aux riches est un blasphème, et il faut par contre s'en prendre aux plus démunis-e-s, et aux institutions qui permettent la redistribution.

AUX PLUS DÉMUNI-E-S DE PAYER

En effet, si dans le projet de budget, les moyens augmentent un peu (postes supplémentaires pour l'enseignement, le social la santé), ce n'est rien en comparaison des besoins. Et une nouvelle fois, la part la plus démunie de la population est appelée à passer à la caisse : cette fois, c'est la part personnelle pour l'aide à domicile qui augmente de 2 francs par jour, soit de 25 %. Les femmes seules et les retraité-e-s apprécieront.

25 ANS DE PRESSION SUR LA FONCTION PUBLIQUE

Le Conseil d'Etat continue la mise sous pression de la fonction publique avec la énième suspension de l'annuité, et ressort même de vieilles recettes éculées : la non indexation des salaires et l'engagement en dessous de la classe de fonction. La non-indexation signifie la perte de pouvoir d'achat, à un moment où les prix se remettent à augmenter, à hauteur de plus de 1 % par an en ce moment. Le Conseil d'Etat sous-estime d'ailleurs probablement le taux. La fonction publique, ce n'est pas que des hauts cadres avec un 14^e salaire. Ce sont aussi les aides-soignantes et les infirmiers-ères, les aides à domicile, les assistant-e-s socio-éducatifs-ves, les animateurs-trices parascolaires, etc. Avec des salaires nets parfois inférieurs à 3 000 frs lors de temps partiels contraints.

L'engagement en classe de fonction était une mesure de modernisation des mécanismes salariaux décidée à la fin des années 90. Ce retour en arrière met 18 millions d'économie à charge des jeunes engagé-e-s, avec des répercussions sur la retraite.

AUGMENTATION INSUFFISANTE DES POSTES

Il est difficile d'estimer les augmentations de postes nécessaires dans les services, en particulier sociaux. D'autant que dans le secteur subventionné, le montant n'est qu'une enveloppe unique. Mais lorsqu'on sait que le vieillissement de la population est considérable, une augmentation de 2.1 mios pour l'IMAD est une goutte d'eau. Les ouvertures de postes ne seront pas suivies par des postes de terrain en suffisance. ♦

Jean-Luc Ferrière

RESTAURATION

Patrons du restaurant L'Incontro priés de se mettre à table

Le groupe Capi Ombre faisait la sourde oreille face aux demandes de ses employé-e-s. Ces derniers se sont donc mis en lutte, et ont pu entamer des négociations.

Pressions • Le groupe Capi Ombre fait partie des sociétés qui ont leur place au soleil dans la restauration genevoise. Le nom du groupe n'est pas connu de tous-tes, mais on ne peut pas en dire autant de leurs établissements, largement fréquentés par les touristes et les locaux : le restaurant L'Incontro, la Brasserie du Molard, le Prince, le Vanity, entre autres... Avec l'appui du SIT, les employé-e-s se mobilisent contre des conditions de travail exécrables.

SOMBRES PRATIQUES

Si le soleil brille sur les terrasses du groupe, la situation est bien différente pour les travailleuses. Cela fait depuis plusieurs mois que le SIT accompagne des employé-e-s dans leurs litiges avec le groupe. Chaque discussion avec l'un-e d'entre eux est l'occasion de s'apercevoir de l'ampleur des problèmes. Les règles concernant le temps de travail ne sont pas respectées : horaires prévus au dernier moment et explosion du compteur d'heures supplémentaires. Les contrats à l'heure se démultiplient



pour accentuer cette flexibilisation. Les employé-e-s concerné-e-s étaient tantôt appelé-e-s sans se sentir libres de décliner, tantôt annulé-e-s au dernier moment, sans recevoir leur salaire. Encore plus grave, le management était décrit comme humiliant et menaçant, conduisant un nombre considérable d'employé-e-s à des troubles dépressifs. Par ailleurs, une fois malades ou accidenté-e-s,

les employé-e-s étaient simplement licencié-e-s sans que leur cas ait été dûment transmis aux assurances. Résultat : un personnel apeuré, atteint dans sa santé, et laissé sur le carreau financièrement.

UNE DÉNONCIATION NÉCESSAIRE

Les employé-e-s ont tenté toutes les voies afin de faire valoir leurs droits

et améliorer les conditions de travail. En vain, l'employeur ne répondait pas aux différentes demandes, et ne se présentait même pas au Tribunal des Prud'hommes ! A mesure que la résolution des problèmes stagnait et que les cas s'accumulaient, la nécessité de mettre publiquement l'employeur face à ses responsabilités, par une action collective, devenait évidente. Le SIT s'est donc présenté, drapeaux déployés, devant l'établissement, pour exiger une ouverture des négociations. L'action syndicale a eu l'effet escompté : la société a pris la mesure des problèmes, et pour éviter le dégât d'image, a accepté d'ouvrir les négociations avec une délégation d'employé-e-s et de syndicalistes.

PRÊT-E-S À RELANCER L'OFFENSIVE

Cette première rencontre a permis de poser des conditions pour la négociation, à savoir la résolution des situations individuelles et la mise en conformité de l'entreprise sur les questions du temps de travail, des salaires, des assurances et de la protection de la personnalité des employé-e-s. Pour avoir la certitude que la société mesurerait l'ampleur de la tâche, nous avons dénoncé le cas à l'Inspection paritaire des entreprises. Mais, malheureusement, depuis, l'employeur semble être retourné au silence. Ce n'est que partie remise... Depuis juin, le nombre de témoignages augmente, et le syndicat se tient prêt à relancer l'offensive pour préserver les intérêts des travailleuses et travailleurs. **♦**

Marlene Carvalhosa Barbosa

HÔTELLERIE

Femmes de chambre : « J'ai tellement de choses à dire... »

Avec l'appui du SIT, les femmes de chambre s'organisent pour améliorer et protéger leurs conditions de travail.

Action collective • Lasses de voir leurs conditions de travail se détériorer de jour en jour, nos membres travaillant comme femmes de chambre se lancent dans la création d'un groupe syndical qui est bien décidé à se faire entendre.

Le travail de femme de chambre est la colonne vertébrale des hôtels : si l'on peut bien s'accommoder de certains défauts d'une chambre qu'on aura prise pour le week-end, personne ne lésine sur la propreté.

C'est l'élément essentiel pour un séjour confortable. Pourtant, ce travail si central est très peu valorisé : salaires dérisoires, flexibilisation des horaires, augmentation de la charge de travail, exposition aux mauvaises attitudes de la clientèle, problèmes de dos, pression psychologique, précarisation des contrats, etc. Autant de problèmes qui méritent de trouver des solutions. Et pour cela, il faut en parler!

Dans ce but, des membres se sont réunies pour

créer un groupe de travail. Leur objectif : s'appuyer du soutien et de la solidarité, visibiliser et valoriser le métier, ainsi que travailler à l'élaboration de revendications pour améliorer et protéger leurs conditions de travail.

Pour compléter cette démarche, le SIT a entrepris d'aller à la rencontre d'un maximum de femmes de chambre et d'employé-e-s de l'hôtellerie-restauration, en organisant des distributions de tracts aux entrées du personnel des hôtels, et en proposant des permanences itinérantes.

La première action publique de ce groupe ? La participation à la grande manifestation nationale pour l'égalité salariale et contre les discriminations. Ce thème les concerne particulièrement : les métiers féminins sont insuffisamment rémunérés et sont les plus exposés à la précarité et à la flexibilisation, et le personnel féminin est malheureusement encore trop exposé au sexisme des collègues, de la hiérarchie et de la clientèle.

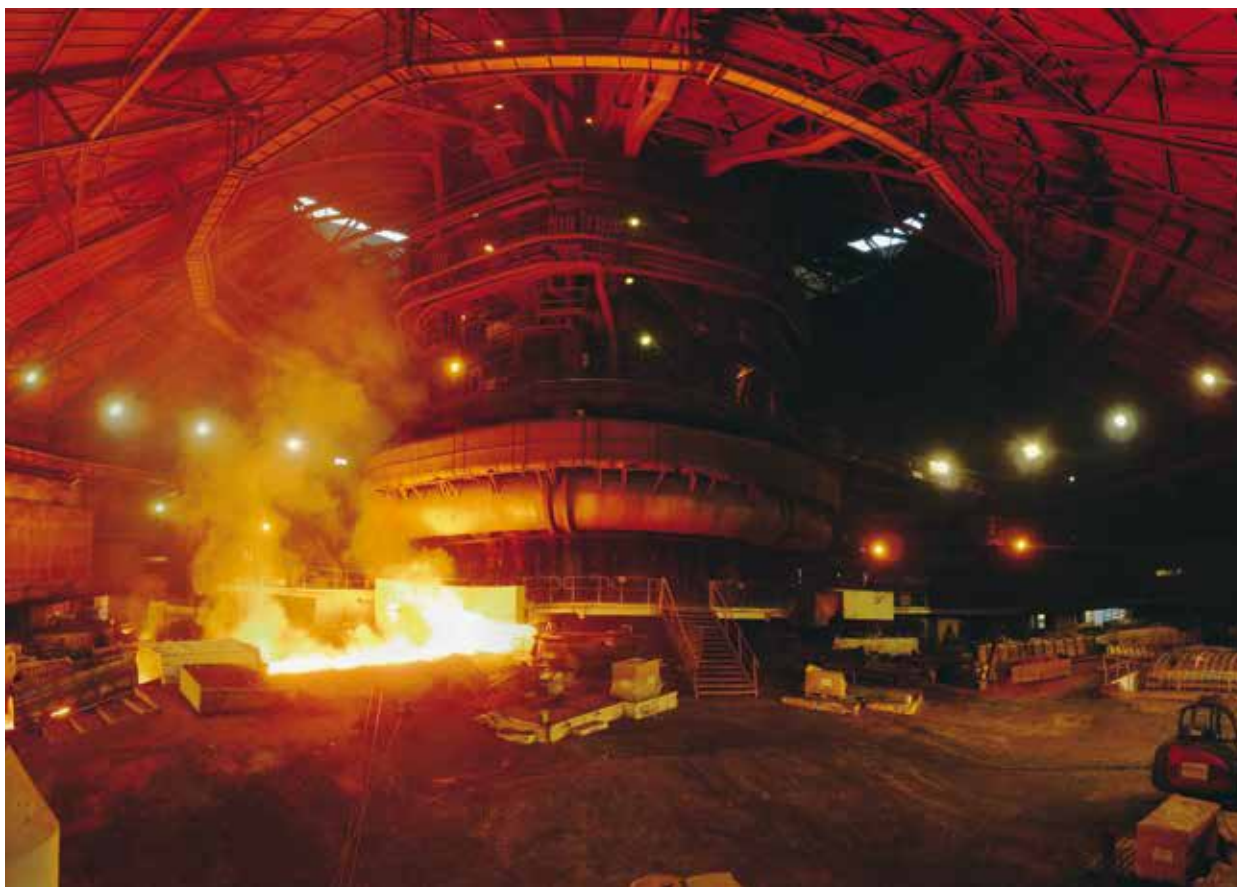
Il est temps de le dire haut et fort. **♦**

Marlene Carvalhosa Barbosa

SERVICES INDUSTRIELS

Refonte des cahiers des charges et du système salarial aux SIG

Après 6 mois de négociations, un nouveau système de rémunération est entré en vigueur aux SIG. La commission du personnel et les syndicats demeurent vigilants-e-s sur sa mise en œuvre.



Système salarial • La Direction Générale des SIG avait décidé de revoir le système de rémunération. Le système en place montrait des signes de dérives et d'obsolescence. Le but : supprimer pléthores de cahiers des charges quasi individualisés (800 cahiers pour environ 1600 collaborateurs-trices) et créer de la transparence et de l'équité entre toutes et tous. Les quatre syndicats, dont le SIT, ont travaillé main dans la main afin de rester forts et unis face à une direction désireuse de « maîtriser »

la masse salariale et de rémunérer plus généreusement ses cadres. Il a fallu réécrire toutes les fonctions et évaluer le niveau de responsabilité et compétences de ces postes. Mais également revoir la grille salariale, les mécanismes d'évolution et les indemnités. Notre volonté de préserver de bonnes conditions de travail pour 1600 collègues a en partie payé. L'engagement syndical ne s'arrête pas là. Les insatisfactions demeurent, certes, mais le processus a malgré tout été mené correctement.

RÉVISION DES CAHIERS DES CHARGES

En 2014, des ateliers de réécriture des postes se sont déroulés en groupe, avec des représentants des RH, des cadres du métier concerné et de la commission du personnel (CP) incluant les représentant-e-s syndicales. Ces nouveaux postes-types (140 au lieu de 800 !) ont été évalués selon la méthode déjà en place (HAY). Chaque poste-type a été placé dans un Niveau de Responsabilité (anciennement les classes d'emploi) en

fonction du nombre de points reçus. Ceci a permis de créer un catalogue et une cartographie de l'ensemble des postes aux SIG sur la base d'éléments connus permettant une notation transparente. Puis une étape de lissage a eu lieu pour qu'il n'y ait pas d'incohérences et veiller à la transversalité entre les services. Chaque collaborateur-trice a été placé-e par sa hiérarchie dans un nouveau poste-type.

DES NÉGOCIATIONS INDISPENSABLES

Sur cette base, les négociations ont pu commencer. En 2017, il a fallu 6 mois pour que la direction et la CP, avec la consultation de l'association des cadres, trouvent un accord sur une nouvelle grille des salaires et les nombreux mécanismes qui allaient garantir aux employé-e-s de pouvoir progresser. Nous avons bataillé pour maintenir une grille salariale en adéquation avec le coût de la vie genevoise. La valorisation des métiers à basse qualification, souvent pénibles, est indispensable dans le fonctionnement de cette entreprise. Nous avons aussi obtenu de garantir des primes pour l'encouragement à la mobilité interne.

La négociation a été lourde, l'investissement de la CP et syndicales énorme pour faire valoir nos fondamentaux (réduire les écarts entre bas salaires et les cadres, conserver la transparence). Pour réussir cette réforme, la direction a accordé beaucoup de temps aux représentant-e-s du personnel. Et un droit garanti de faire opposition et d'être réévalué-e par une commission paritaire.

MISE EN ŒUVRE SOUS SURVEILLANCE

Depuis la mise en œuvre de ce nouveau système, le 1^{er} mai 2018, les représentant-e-s des quatre syndicats sont très attentifs-ves et suivent ce changement. Bien que ce projet ait été mené paritairement pendant 4 ans, et que toutes les parties soient arrivées à un accord, des corrections sont nécessaires et doivent être garanties.

La CP et les syndicats se sont exprimés pour défendre les conditions de travail tout au long de ce projet. Présent-e-s aux permanences organisées par les RH, nous avons pu cerner les questions des employé-e-s. Nous accompagnons les collègues dans leur droit de recours. Près de 140 personnes estimaient que leur travail quotidien ne correspond pas au poste auquel les hiérarchies les ont rattaché-e-s. ✓

Lucie Matthey,
représentante SIT à la CP

CONSTRUCTION

Responsabilité solidaire : la loi du moindre effort

Alors que la responsabilité solidaire telle qu'inscrite dans la loi a largement démontré son inefficacité, le Conseil fédéral refuse toute modification.

Bilan • Le principe de responsabilité solidaire, entré en vigueur en 2004 et renforcé en 2013, a récemment été évalué par le Conseil fédéral. Tandis que l'expérience démontre qu'elle est inopérante pour protéger les salarié-e-s victimes de sous-enchère dans le cadre de la sous-traitance, le Conseil fédéral conclut sans surprise à l'efficacité de la mesure. Un véritable affront pour tous-tes les travailleurs-euses lésé-e-s, tandis que les entreprises contractantes, censées être tenues pour solidairement responsables des infractions commises par leurs sous-traitants, ne sont toujours pas inquiétées.

UNE ÉVALUATION DITHYRAMBIQUE...

Face aux critiques de parlementaires bourgeois, il a été décidé que le Conseil fédéral rendrait une évaluation 5 ans après l'entrée en vigueur. Résultat ? Hormis une légère augmentation de la charge administrative, « Aucun autre effet négatif [...] dans le dispositif de protection n'ont en revanche été constatés. Il n'y a donc pas lieu de modifier la loi, que ce soit pour renforcer le dispositif ou le modérer, ou encore pour le supprimer ». Alors que l'évaluation stipule qu'aucun objectif clair n'a été fixé par le parlement, qu'aucun contrôle du respect du devoir de diligence par l'entreprise contractante n'est prévu dans la loi

ou encore qu'il n'existe aucune donnée concernant les infractions salariales dans le cadre de la sous-traitance, ceci ne l'empêche pas de conclure que la mesure est efficace. Cinq ans après son entrée en vigueur, 20 % des entreprises ne connaîtraient pas la responsabilité solidaire et seules 50 % contrôlèrent complètement le respect des CCT par leurs sous-traitants. Le document souligne pourtant un effet préventif de la mesure.

POUR UNE MESURE INEFFICACE

Pour les syndicats, l'état des lieux de la responsabilité solidaire doit être bien plus critique. A l'heure actuelle, aucune entreprise générale n'a été reconnue responsable par un tribunal. Et pour cause, les salarié-e-s lésé-e-s doivent en effet poursuivre leur employeur direct avant d'engager la responsabilité de l'entreprise contractante. L'exemple le plus marquant est la lutte que mène encore le syndicat Unia pour des salariés d'une société polonaise ayant été payés 8 euros de l'heure sur le chantier des HUG. Ces derniers devront entamer une procédure contre le sous-traitant en Pologne avant de poursuivre le contractant, une grande entreprise allemande, en Suisse et peut-être en Allemagne, et ce, malgré un jugement favorable du tribunal



des prud'hommes genevois. La responsabilité solidaire est donc inapplicable dans les faits. Dans ce contexte, craindre pour la hausse des tâches bureaucratiques des sociétés sans traiter la lourdeur de ces procédures pour les employé-e-s est proche de l'injure. A terme, les soi-disant effets préventifs d'une mesure dont nous savons quelle est impraticable ne tarderont pas à s'amoinrir.

DES AMÉLIORATIONS POSSIBLES

Des mesures pourraient pourtant rendre plus efficace cette disposition, à commencer par d'avantage de contrôles. Pour les marchés publics genevois, le législateur est allé plus loin : il interdit les chaînes de sous-traitance de plus de deux niveaux. L'accord encadrant le chantier du CEVA a prévu un fond de solidarité auquel le SIT a eu recours deux fois, non sans difficultés. Les conseillers nationaux Carlos Sommaruga et Lisa Mazzone ont déposé une initiative parlementaire qui permettrait de poursuivre directement l'entreprise contractante. Reste à espérer que la confédération porte autant d'attention aux intérêts des travailleurs-euses qu'à ceux des entreprises. ♦

Camille Layat

CONSTRUCTION

Echafaudages : l'exploitation comme business plan

La sous-traitance abusive est le fléau du secteur des échafaudages. Nouveau cas scandaleux, et nouvelle intervention musclée du SIT.

Sous-traitance • Brahim* a travaillé l'équivalent de plus d'un mois entier à plein temps pour une entreprise d'échafaudage, Delta SN. Il n'a pourtant touché que 1000 frs pour plus de 300 heures de travail avant d'être victime d'un accident de chantier. Intervention déterminée du SIT.

Le préjudice salarial se monte à près de 9000 frs pour Brahim, sans compter les indemnités journalières qu'il aurait dû toucher de la SUVA depuis son accident du 27 juin der-

nier. Le SIT a donc exigé de M. S. Nuihu, administrateur de Delta SN, qu'il se mette immédiatement en conformité, sous peine d'être dénoncé au Ministère Public pour travail au noir, exploitation de la force de travail d'ouvriers en état de dépendance, abus de faiblesse et usure. Face à la détermination du syndicat, ce dernier s'est exécuté. Il a déclaré sur le champ Brahim à la SUVA et lui a versé la somme de 3000 frs d'avance sur les arriérés de salaire dus.

Reste maintenant au SIT à s'occuper de l'entreprise Von Ro, et de son administrateur, M. Penelas, qui profite des faiblesses du système pour s'enrichir honteusement sur le dos des travailleurs précaires. Car c'est bien d'un système de sous-traitance bien rôdé dans ce secteur à forte concurrence que Brahim a été victime : tous les chantiers sur lesquels il a travaillé étaient en fait attribués à Von Ro échafaudages SA, qui les a sous-traités ensuite en empochant

une marge substantielle au passage.

Tandis que les patrons engrangent les profits, les travailleurs, eux, survivent avec pour seule perspective 80 à 100 francs de salaire par jour. Travaillant généralement sur appel, ils gagnent entre 1500 et 2000 francs par mois, et encore ! Ces situations proches de l'esclavagisme ne devraient pas exister car le secteur des échafaudages est couvert par une CCT qui devrait protéger les conditions de travail de tous les ouvriers. Mais la commission paritaire chargée d'exécuter les contrôles sur tout le territoire suisse, basée à Olten, n'est visiblement pas suffisamment dotée en contrôleurs ou pas suffisamment déterminée et engagée pour mettre fin à ce dumping salarial et social généralisé. ♦

*prénom fictif

Camille Layat,
Thierry Horner

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SES SÉANCES DE JUIN ET D'AOUT 2018 LE COMITÉ SIT A :

- ♦ apporté son soutien aux deux initiatives sur les assurances maladie « Pour une liberté d'organisation des cantons » et « Pour un parlement indépendant des caisses maladie »
- ♦ dressé le bilan de la manifestation nationale du secteur de la construction qui a eu lieu le 23 juin à Zürich
- ♦ discuté de la construction syndicale dans les formes de travail atypique
- ♦ décidé de la participation du SIT à l'appel de la séance nationale du 1^{er} septembre à Berne en vue de la constitution d'un front référendaire contre la RFFA
- ♦ discuté des campagnes de récoltes de signatures des initiatives « Zéroertes » et 23fr c'est un minimum»
- ♦ désigné les inspecteurs-trices IPE SIT pour la prochaine législature
- ♦ fait un suivi de situation au sujet des négociations entre la Suisse et l'Union Européenne sur les mesures d'accompagnement
- ♦ fait le bilan du débat intergénérationnel « Vieillir sans se mettre en retrait(e) »
- ♦ approuvé l'engagement de Clémence Yung, en qualité de juriste permanente syndicale pour l'équipe public, santé et social à 70% et de Merita Elezi, en qualité de secrétaire syndicale à 80% pour l'équipe construction, secteur des nettoyages
- ♦ adopté les mots d'ordre suivants pour les votations fédérales du 23 septembre:

- OUI à l'initiative des Verts « Pro-Vélo »
- OUI à l'initiative des Verts « pour des aliments équitables »
- OUI à l'initiative « pour la souveraineté alimentaire »

- ♦ adopté les mots d'ordre pour les votations du 25 novembre 2018:
 - NON à l'initiative de l'UDC « Le droit suisse au lieu de juges étrangers »
 - NON à la loi sur le renforcement de la surveillance des assurés

LORS DE SA SÉANCE DE JUILLET 2018, LE COMITÉ CGAS A :

- ♦ préparé le prochain Congrès de l'USS et décidé d'y porter un texte critique sur la RFFA et l'AVS ainsi qu'une position sur la libre circulation des personnes et la défense des salarié-e-s
- ♦ fait le suivi des deux initiatives lancées par la CGAS l'initiative cantonale «23fr c'est un minimum» (SML) et Zeroerte
- ♦ mis en route la procédure pour le renouvellement des mandats des délégué-e-s syndicaux-ales au sein des commissions officielles (CODOF)
- ♦ discuté de l'élection de la Cour des comptes le 14 octobre prochain
- ♦ dressé un bilan des Assises préparatoires à la grève des femmes en 2019
- ♦ décidé de soutenir l'initiative fédérale « pour la souveraineté alimentaire »
- ♦ fait le suivi des préparatifs de la commémoration de la grève générale de 1918

PRÉPARER ET SE PRÉPARER À LA GRÈVE FÉMINISTE/ DES FEMMES* DU 14 JUIN 2019

Apéro-débat
Jeudi 18 octobre 2019
de 18h à 20h

Retrouvez le programme
de cette soirée prochainement
sur sit-syndicat.ch

GENÈVE, TU G/RÈVES?

Grève générale de 1918 : Commémoration et actualité

Vendredi 9 novembre 2018
18h30 à 22h,
salle du Faubourg
Rue des Terreaux-du-Temple 8,
1201 Genève

Soirée organisée par la CGAS
et le Collège du Travail

Programme :

La Grève générale de 1918.
De la confrontation à la paix du travail.
Conférence de Pierre Eichenberger,
historien, Université de Zürich

Genève, tu grèves?

Table ronde sur les grèves
et les luttes collectives aujourd'hui,
avec la participation notamment
de Ana Paula Ferraz,
vice-présidente du SIT.

Collation et verre de l'amitié



Vous cherchez un nouvel emploi dans l'économie domestique ?

MÉNAGE EMPLOI

met en relation des salarié-e-s titulaires d'un permis de séjour ou en cours de régularisation avec des employeurs soucieux de respecter leurs obligations légales.

Service gratuit. Inscrivez-vous sur: menage-emploi.ch

Permanence syndicale
mardi et jeudi de 14h à 18h
16, rue des Chaudronniers
sit-syndicat.ch



**MANIFESTATION NATIONALE
POUR L'ÉGALITÉ SALARIALE,
CONTRE LES DISCRIMINATIONS!
Samedi 22 septembre 2018
13h30, Schützenmatte, Berne**

Le SIT mobilise ses membres pour participer ensemble à cette manifestation qui se dirigera vers la Place fédérale. Un train gratuit est mis à disposition par les syndicats.

**Rendez-vous à 10h15
à la Place des 22 Cantons
près de la Gare.
Départ du train spécial à 11h02.
Il s'arrêtera dans diverses villes romandes.
Renseignements plus complets
auprès du secrétariat**



PRESENTE



Le salaire nié

Danilo Catti/ Documentaire, Suisse, 2016 (58min)

L'histoire commence par une lettre anonyme envoyée au syndicat: "Ils veulent réduire notre salaire de 26%. Nous avons tous peur et personne n'ose protester, de peur d'être licencié..." Le 19 février 2015, les ouvriers de l'entreprise EXTEN SA à Mendrisio bloquent la production et entament une grève qui durera huit jours. Le film illustre, à travers les protagonistes, la détermination de tous les intéressés – ouvriers, syndicat, patronat et canton – à trouver une solution qui ne pénalise pas uniquement les ouvriers et qui parviendrait à restaurer la confiance au sein de l'entreprise.

**Projections
et discussions
sur le thème
du travail**

Discussion : avec Giangiorgio Gargantini, secrétaire syndical d'Unia Tessin.

Mardi 25 Septembre 2018 à 19 h

PROJECTION

**FONCTION
CINEMA**

MAISON DES ARTS DU GRÜTLI
16, rue du Général Dufour,
1211 Genève 11

www.metroboulotkino.ch

metroboulotkino@gmail.com



**FORMATION DES
MEMBRES
SECTEURS PUBLICS ET
SUBVENTIONNÉS
«être et devenir délégué-e
du personnel et
syndical-e»
Le SIT organise deux sessions de
formation
pour ses membres des secteurs
publics et subventionnés**

Mardi 16 octobre

(connaître l'environnement syndical, les droits syndicaux et appréhender le mandat de délégué-e du personnel et/ou syndical-e)

Vendredi 30 novembre

(construire des actions syndicales/ la négociation/ accompagner des collègues...et cas concrets).

Ces deux journées peuvent être prises sur congé syndical.
**Pour toute inscription,
adressez-vous après des secrétaires
syndicaux de vos secteurs
ou Vous pouvez vous adresser
au secrétariat, auprès de
zdema@sit-syndicat.ch**

**VENDREDI
9 NOVEMBRE
2018
17 h**

**commémoration
de la fusillade
du 9 novembre
1932**

**Esplanade
UNI-Mail**

Pierre Schmid



Il a été à Genève une des grandes figures du mouvement ouvrier. Président de la commission d'entreprise de la SIP, puis secrétaire FTMH (aujourd'hui Unia) de 1963 à 1985 et enfin secrétaire central FTMH de 1985 à 1995, Pierre Schmid est décédé au début de l'été à l'âge de 85 ans. Sa lutte syndicale a été doublée d'un combat politique, puisqu'il a été député socialiste au Grand Conseil de 1966 à 1988, où il défendait avec vigueur les intérêts des travailleuses et travailleurs, en particulier celles et ceux de l'industrie.

Comme ses collègues de la FTMH, il avait commencé par ne pas trop aimer le SIT (syndicats chrétiens à l'époque), en qui il voyait une concurrence et une division inutiles. Mais le temps avait peu à peu gommé cet aspect et les crises économique depuis 1974 avaient ressoudé une unité d'action et aplani des divergences que les nécessités syndicales et les collaborations effectives avaient estompées. Merci, Pierre, de cette vie de combat. **GT**



**Manifestation
à l'occasion du dépôt
de la pétition**

**«QUE LA HONTE
CHANGE
DE CAMP!»**

20 SEPTEMBRE 2018

18H, PLACE NEUVE

**Tolérance zéro à une
culture des violences
sexuelle et sexiste!**

Punk fest du SIT

Une fois n'est pas coutume, après un discours hautement féministe de notre vice-présidente Ana Paula Ferraz (en partie reproduit en page 2), et les traditionnels rappels historiques de notre non moins historique camarade Georges Tissot, la fête du SIT a pris cette année une tournure eco-anarcore avec Zeppo, une bande d'agité-e-s neuchâteloise dont les hurlements électriques ont secoué la d'ordinaire bien calme et bourgeoise vieille-ville.

Secoué-e-s également les militant-e-s du SIT, réveillé-e-s dans leur profonde âme punk contestataire. Il y avait comme un petit air rafraîchissant (ou moite, c'est selon) d'Usine dans le jardin du SIT ce soir-là. Et pour une année de luttes intenses qui débutera dès cet automne, il fallait bien cela. **♦**

Davide De Filippo
Photos SIT



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

SIT INFO
CP 3287
1211 GENÈVE 3

IMPRESSUM

Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Valérie Buchs, Marlene Carvalhosa Barbosa, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez, Thierry Horner, Camille Layat, Maimouna Mayoraz, présidence du SIT, Camille Stauffer, Sylvain Tarrit, Georges Tissot, Françoise Weber.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11500 exemplaires
Paraît 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée
et souhaitée, mais seulement avec
mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions
des membres, pour autant qu'elles portent
sur l'activité syndicale au sens large et soient
conformes aux principes généraux du SIT.



Photo © Eric Roset

GRÈVE DE LA CONSTRUCTION

Le 16 octobre, tous au pont!

Les syndicats appellent tous les travailleurs de la construction à participer à la grève générale dès le mardi 16 octobre prochain à 6 h 30 à la Place des 22 cantons.

Mobilisation • Depuis près d'un an, un véritable bras de fer s'est engagé à Genève entre les syndicats SIT, SYNA et UNIA, et les entrepreneurs de la SSE et du GGE. Ces derniers, malgré la multiplication des scandales qui éclaboussent désormais régulièrement leurs chantiers, ont refusé systématiquement les négociations portant sur la limitation du travail temporaire, la protection des travailleurs âgés contre les licenciements, l'augmentation du pouvoir d'achat des maçons et la question des intempéries. D'extrêmement tendue, en

raison d'actions et de dénonciations syndicales pourtant parfaitement justifiées, la situation est devenue explosive à la suite de nouvelles attaques patronales irresponsables lancées au niveau national. Une seule réponse possible: la grève.

SEMAINE DE 50H!

Alors que sur le plan local, les négociations sont dans l'impasse depuis des mois, au niveau national, les partenaires sociaux se sont rencontrés le 21 août dernier lors d'une ronde de négociations

portant sur la nouvelle convention nationale du secteur principal de la construction, ainsi que sur la retraite anticipée (FAR). Alors que jusqu'ici les patrons refusaient catégoriquement de négocier une solution équilibrée avec les syndicats pour pérenniser la FAR, exigeant soit une élévation de l'âge de la retraite à 61,5 ans, soit une coupe drastique de 30% dans le montant des rentes, ils ont soudainement mis sur la table une pro-

> SUITE PAGE 4

Ces attaques ne méritent qu'une seule réponse : la grève



Photo © Eric Roset

Pour Francisco, maçon sur les chantiers genevois depuis 2001 et membre du SIT, la grève le 16 octobre prochain est la seule réponse possible au mépris patronal.

Interview • Francisco est membre du SIT depuis un bail maintenant. Arrivé à Genève en 2005, à l'âge de 21 ans, il a vu, au fil des années, les conditions de travail sur les chantiers se détériorer. A l'occasion d'un important conflit de travail qu'il a rencontré il y a trois ans avec un de ses employeurs, il a mesuré, avec le soutien du SIT, la force de l'action collective.

Aujourd'hui, dans un contexte à l'odeur de poudre, il a accepté de se prêter au jeu de l'interview. Cette dernière sonne comme un véritable coup de gueule et un appel fort à une mobilisation massive

de tous ses collègues et camarades le 16 octobre prochain.

Francisco, dans le cadre des négociations de la CN 2019, les patrons ont exigé une flexibilisation totale du temps de travail avec l'instauration d'un quota de 300 heures variables pendant l'année civile. Comment analyses-tu ces exigences ?

C'est une honte. Elles prouvent que les patrons n'ont plus aucun respect pour nous, les ouvriers. Aucune considération pour notre santé. Il faut savoir qu'on

doit déjà travailler 2012 heures par année avec la possibilité de faire de nombreuses heures supplémentaires. Notre travail est très pénible. Tout le monde le sait, le voit, tous les jours. La population, les architectes, les ingénieurs, les assurances qui traitent nos nombreux cas de maladie et d'accident.

Avec ce quota de 300 heures, les patrons ont une intention très claire : en hiver ou en période d'intempérie, ils nous renverront à la maison sans garantir le paiement de nos salaires. Aux beaux jours, ils utiliseront ces 300 heures

pour nous faire trimer des semaines de 60 heures de travail en généralisant le travail du samedi.

Mais Francisco, si nous devions nous faire l'avocat du diable, il est quand même préférable de travailler l'été que sous la pluie ou la neige, ou en période de grand froid ?

C'est justement sur ce point que l'on mesure la malhonnêteté des patrons. Pendant des années, ils ont refusé toutes les solutions proposées par les syndicats genevois pour régler la question des intempéries dangereuses pour notre santé jugeant qu'elles coûtaient trop cher pour eux. Alors, oui, si avec leur proposition, on ne souffrirait plus sur les chantiers de la pluie du froid, on crèvera par contre sous la chaleur en été avec des rythmes de travail inhumains. Pour notre santé le résultat sera le même voire pire et pour notre vie de famille, il sera catastrophique.

Comment pour votre vie de famille ?

Depuis des années maintenant, on constate que les patrons veulent nous faire prendre les vacances pendant les périodes creuses comme par exemple les fêtes de fin d'année.

Dans certaines entreprises, les collègues sont déjà obligés de prendre trois semaines au minimum de vacances entre Noël et nouvel an. Sur nos cinq semaines de vacances, le calcul est vite fait, il ne leur reste que deux semaines pour passer les vacances d'été avec leur famille. Avec le système des heures variables, la tentation sera encore plus grande pour les patrons de réduire cette période au profit de celle hivernale. Et croyez-en mon expérience, les maçons genevois en général ne sont pas vraiment intéressés à aller skier à Zermatt. Et comment pourrions nous jouer encore notre rôle de parent lorsqu'en été, nous rentrerons totalement lessivés à la maison à 20h00 après 10 ou 11 heures de boulot sous 35 degrés avec comme perspective une journée de travail le samedi à venir ?

Au cours des négociations, les patrons ont encore proposé de supprimer le droit acquis dans les classes de salaire en cas de changement d'employeur. Quelle est ta réaction sur le sujet ?

Cette proposition est tout aussi inadmissible pour nous. Avec cette mesure, les patrons veulent se débarrasser de nos collègues les plus âgés qui, selon eux, leur coûtent trop chers. En fait, ils souhaitent supprimer les salaires réels au profit de salaire minimum. Ils ont déjà commencé à le faire, à Genève, avec l'engagement de nombreux travailleurs temporaires. Au-

jourd'hui, un maçon qualifié avec, disons, 20 ans d'expérience au bénéfice d'une classe A, peut toucher un salaire brut d'un peu plus de 6 000 frs. Avec leur proposition, en cas de licenciement, ce même collègue pourrait se voir déclasser en classe B et toucher un salaire minimum de 5 100 francs. Résultat : son pouvoir d'achat se verrait amputé de près de 1 000 frs par mois tout de suite, avec en plus des conséquences graves sur le montant de sa retraite anticipée future. A la longue, avec les licenciements et les nouveaux engagements ce sont nos salaires à tous qui seront baissés.

Tu as parlé du travail temporaire. Peux-tu nous toucher un mot de la situation sur les chantiers ?

La situation se complique à Genève. Les syndicats genevois avaient déjà dénoncé ce problème lors des mobilisations de 2015 et n'ont pas cessé de le faire ces derniers mois. Ils ont raison. Aujourd'hui, le phénomène s'est encore développé. Il n'est pas rare que des chantiers fonctionnent avec la moitié des collègues au bénéfice de ces contrats de travail très précaires, je le vois tous les jours. Plusieurs de mes camarades se sont vu licencier après des années de travail en fixe pour être engagés pour quelques missions par années. Pour eux, c'est vraiment la galère. Licenciés régulièrement, renvoyés au chômage à la mauvaise saison, ils sont tous dans des situations très difficiles. Et nous sommes tous concernés.

Aujourd'hui, j'ai un emploi fixe mais demain, je le sais, je peux me retrouver du jour au lendemain au chômage et basculer dans le camp des tempes, comme on les appelle.


Francisco, pour conclure, à la veille des mobilisations qui s'annoncent à Genève dans le secteur de la construction quel message veux-tu faire passer à tes collègues et camarades ?

A la suite des mobilisations de 2015 pour le renouvellement de la CN actuelle, il faut bien le reconnaître, nous n'avons pas obtenu grand chose.

Depuis le 19 octobre dernier où nous avons voté une résolution en Assemblée générale, les patrons genevois ont refusé catégoriquement de négocier avec nos syndicats des améliorations indispensables de nos conditions de travail telles que la limitation du travail temporaire, la protection des travailleurs âgés et une augmentation de notre pouvoir d'achat. Tout au long de ces derniers mois, ils ont mis une pression intenable sur nous tous en raison des actions syndicales, mettant régulièrement en concurrence les collègues fixes et les temporaires et laissant planer souvent des menaces de licenciement sur nos collègues plus âgés.

Aujourd'hui, je souhaite leur dire que les nouvelles attaques patronales sur le temps de travail et nos salaires sont une véritable déclaration de guerre qui mérite une seule réponse : la grève.

Je souhaite leur dire que « marche ou crève sur les chantiers », ça suffit ! Nous ne devons plus nous laisser intimider ou déstabiliser ou encore diviser par la propagande mensongère des patrons et les menaces de représailles qu'ils vont comme d'habitude nous adresser. Je souhaite leur dire aussi qu'il est urgent de nous mobiliser tous ensemble pour obtenir enfin des améliorations de nos conditions de travail avant qu'il ne soit trop tard, avant que nous soyons tous plongés dans la précarité alors que ces Messieurs continuent à s'enrichir sur notre dos.

Alors, je leur dis : entrons en lutte et le 16 octobre, tous au pont ! 

Propos recueillis par
Thierry Horner



**Grève
générale
dès
le mardi
16 octobre
2018
à 6 h 30
Place des
22
Cantons**



> SUITE DE LA PAGE 1

GRÈVE DE LA CONSTRUCTION**Le 16 octobre, tous au pont !**

position d'apparence acceptable pour le maintien de la retraite anticipée à 60 ans.

Mais en contrepartie à cette proposition, ils ont exigé une flexibilisation totale du temps de travail en souhaitant instaurer un quota de 300 heures variables par année. Cette proposition est une véritable honte et un affront fait à l'ensemble des travailleurs de la construction de ce pays. Avec ce quota de 300 heures variables, la société suisse des entrepreneurs (SSE) exige ni plus ni moins que l'introduction de travail sur appel : rentrez chez vous en cas d'intempéries l'hiver, mais bossez 50h par semaine et le samedi pendant l'été, alors


que la pression sur les chantiers et les cadences y sont déjà infernales.

**ET BAISSÉ GÉNÉRALE
DES SALAIRES !**

Le marchandage odieux effectué par les instances centrales de la SSE dans le cadre des négociations ne s'arrête pas là. En échange de l'augmentation de 150 frs des salaires, elles revendiquent également la possibilité de réduire les salaires en cas de changement d'employeur. Ainsi, contrairement à aujourd'hui où les maçons gardent leur classe de salaire dans ce genre de cas, ces derniers pourraient se voir déclasser lors d'un chan-

gement d'emploi. Cette mesure perverse vise particulièrement les travailleurs âgés qui, selon le patronat, coûtent trop cher. Ainsi, à l'avenir, un travailleur d'expérience pourrait retomber au minimum de la classe inférieure de son statut et perdre entre 500 et 1000 francs bruts par mois au passage. A terme, avec le tournus opéré, c'est l'ensemble des salaires réels qui seront brutalement tirés vers le bas.

**MARCHE OU CRÈVE SUR
LES CHANTIERS, ÇA SUFFIT !**

Le temps des bla-bla, des provocations, des mensonges, des doubles discours et des menaces de représailles patronaux sur les chantiers a assez duré. Celui de la lutte est venu. La lutte solidaire, la lutte déterminée de tous les maçons. Pour leur dignité, pour le respect de leur travail pénible, pour leur santé et leur sécurité, pour leur pouvoir d'achat et des conditions de travail dignes. 

Thierry Horner**Non à l'augmentation
des heures variables !****Non à la semaine
de 50 heures !****Stop au travail
temporaire abusif !****Stop aux licenciements
des travailleurs âgés !****Non à la baisse
généralisée
des salaires !****Pour de nouvelles
protections dans
la CN 2019 et une
réelle augmentation
de salaire de 150 frs
par mois !****IMPRESSUM**

Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Stéphane Hernandez,
Impression: Ediprim SA, Bienne

Impression

Tirage: 11500 exemplaires
Supplément au SITinfo
n° 5 – septembre 2018



16, rue des Chaudronniers
cp 3287, 1211 Genève 3
T +41 22 818 03 00
T +41 22 818 03 99
sit@sit-syndicat.ch
sit-syndicat.ch

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais
seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions
des membres, pour autant qu'elles portent
sur l'activité syndicale au sens large et soient
conformes aux principes généraux du SIT.